

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 12 juin 2015.

### PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze le douze du mois de Juin à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le quatre Juin deux mil quinze par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Dominique CLAVERIE, Maire.

**Etaient présents :** Dominique CLAVERIE, Monique POLSTER, Jean - Pierre GAILLAUD, Alain SIDAOUI, Cécile MALLET, Bénédicte DELAVAUD, Katell CHAPOULIE-TOUBOULIC, Sylvie WENDLING, Daniel CARON, Elodie POUVREAU, Richard JAZE, Micheline ROUZIER-TOUSSAIN, Grégory HOLTON, Laurent HALIN, Danielle BERRUYER, Marie - Françoise LEVADOU, Maria SAURA.

**Absents excusés :** Cécile BART (pouvoir à Cécile MALLET), Nadine JOLIVET (pouvoir à Sylvie WENDLING), Matthieu BLONDLOT (pouvoir à Alain SIDAOUI), Philippe LACOSTE (pouvoir à Dominique CLAVERIE), Jean - Marie BROSSIER (pouvoir à Marie-Françoise LEVADOU), Christine BUORO (pouvoir à Maria SAURA).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Monique POLSTER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Préalablement à l'adoption du compte-rendu de la réunion précédente, les élus de l'Opposition demandent à ce que soient rajoutées des précisions concernant les motivations de leurs votes lors de la précédente séance.

Point n°2 : M. BROSSIER regrettait que le programme de travaux de voirie 2015 n'ait pas fait l'objet de débat en Commission Travaux.

Point n°6 : L'opposition s'est abstenue car en désaccord sur quelques éléments du règlement intérieur.

**Le compte rendu de la séance du 03 Avril est adopté par 22 voix Pour et 1 Abstention (Maria SAURA).**

### COMPTE RENDU

#### **1 – Décisions de la Commission d'Appel d'Offres.**

Pour information.

Concernant la consultation MAPA pour la Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg, les membres de la CAO ont décidé de retenir l'offre du cabinet SANCHEZ & CLUZANT pour 5 355,00 € HT (études pré-opérationnelles - tranche ferme) et 6 545,00 € HT (exécution des travaux - tranche conditionnelle).

Concernant la consultation MAPA pour les travaux de rénovation de la Maison du CCAS, les membres de la CAO ont décidé de retenir l'offre d'UNI-CONSTRUCTION pour 18 802,91 € HT.

Concernant la consultation MAPA pour les travaux routiers 2015, les membres de la CAO ont décidé de retenir l'offre de l'entreprise ATLANTIC ROUTE pour 93 543,00 € HT, soit 112 051 ,60 € TTC.

## **2 – Demande de subvention auprès du Département : Etudes pour l'aménagement du centre-bourg.**

Dans le cadre de la politique d'aides départementales, la Commune peut solliciter une aide sur l'étude pré-opérationnelle de l'Aménagement de bourg.

Montant de l'aide : 50 % du montant de l'étude, plafonnée à 9 100 € HT - déduction du coefficient départemental de solidarité (-0,88%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

## **3 – Modification des Commissions.**

Suite à la démission de M. MERCADIE membre du Conseil Municipal, il convenait de nommer un nouveau Conseiller Municipal dans les Commissions Finances, Ressources Humaines et Communication/Vie locale.

Cependant à la demande des élus de l'opposition cette délibération est reportée à une séance ultérieure.

## **4 – Tableau des effectifs : ouverture d'un poste de Directeur général des services**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un poste de directeur général des services sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> Septembre et sera pourvu par détachement.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

## **5 – Consultation MAPA « nettoyage de bâtiments communaux ».**

Dans le cadre de la reconduction de la prestation de nettoyage de l'école, une consultation MAP est lancée.

Critères de sélection : prix des prestations (pondération 90%), valeur technique (pondération 10%).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

## **6 – Consultation MAPA « revêtements de sols de la cour de l'école».**

Dans le cadre des travaux de remise en état de la cour de l'école et des nouvelles salles de classes (sous le futur Pôle culturel) qui seront livrées cet été, une consultation des entreprises est lancée.

Critères de sélection : le prix (70%), la valeur technique (20%), les délais (10%).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

## **7 – Régie de produits divers : modifications**

La commune procède à la vente de pièges à frelons asiatiques et bombes de destruction. Aussi il convient de modifier la Régie de « Produits divers » pour l'encaissement.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

## **8 – Jury d'Assises 2016**

Tirage au sort de 6 jurés à partir de la liste électorale 2014 :

- Mme FORT ép TULLEAU Marie-Paule:
- M. Florian ALLEGRET
- M. Joël LE CROSNIER
- M. Tony CARMONA
- M. Roland TRESSOUS
- Mme Laëtitia GHISALBERTI

## **Questions diverses**

- Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- Vente de terrains de la Haille : Madame SAURA demande des renseignements sur le dossier.  
M. le Maire lui explique que le dossier est assez compliqué : la commune a passé une promesse unilatérale de vente avec AXANIS avec une clause spécifique composée d'un volet médico-social. Le volet correspondait en une unité d'accueil pour les malades d'Huntington et d'un EHPAD de 37 lits.  
Le projet d'unité d'accueil porté par l'Association « Un Arc en Ciel pour les malades d'Huntington » n'a pas été retenu par l'Agence Régionale de Santé. Et les lits attendus pour l'EHPAD ne seront pas disponibles, AXANIS n'ayant pas conclu leur acquisition avec les établissements en disposant.  
Aussi AXANIS est aujourd'hui contraint de revoir son projet puisque tout le volet médico-social est en train d'échouer, à l'approche de la date butoir concernant la promesse de vente fixée à mi-mars 2016. Un projet de logements collectifs (3 x 18 logements) a été évoqué, mais qui ne correspond pas avec les attentes de la Municipalité.
- Route de l'Abeilley : M. le Maire informe les membres du Conseil que le dossier est entre les mains d'un Géomètre, chargé de régulariser préalablement les alignements vis-à-vis de la route, puis une enquête publique sera lancée, et le commissaire-enquêteur rendra ses conclusions qui seront étudiées en Conseil Municipal.
- Les Restos du Cœur : ils resteront à Martillac puisqu'un local a été trouvé dans l'ancienne Tuilerie de la zone d'activités avec un parking suffisant. La Communauté de Communes de Montesquieu se chargera d'apporter son aide pour réaliser les travaux de mise aux normes pour l'accueil du public.
- Association CABO : L'association a pu trouver un terrain pour son activité de dressage de chiens à Léognan.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.**